

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 2006540	Date d'inspection Le 11 juillet 2024	
Nom de l'établissement Le Club Anna Malenfant 2		Numéro de téléphone (506) 383-8470	
Adresse 500 rue Centrale Dieppe NB E1A 6V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	17 juil. 2024	
Commentaires : L'inspecteur observe dans 1 des 8 dossiers d'enfant vérifiés qu'il manque l'adresse complète de 1 des 2 contacts d'urgence. L'administratrice doit s'assurer que les dossiers d'enfants sont complets avec les informations.			

Commentaires généraux
L'inspecteur observe les enfants mangés leur dîner, une éducatrice lire un livre aux enfants et des interactions positives entre personnes éducatrices et enfants furent observés tel que; utiliser un langage positif et calme lors des interactions avec les enfants. L'inspecteur n'a pas été en mesure d'observer le parc extérieur puisque celui-ci est fermé afin d'y ajouter des roches. Un membre de l'équipe de la délivrance des permis effectuera une inspection à un temps ultérieur. Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 juillet 2024

Date

original signé par
Sylvie LeBreton

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 juillet 2024

Date